

AFFAIRE N° 3. - Demande de subvention pour acquisition de fournitures diverses pour des correspondances scolaires échangées entre SAINT.DENIS et les écoles de DIJON et SELONGEY présentée par l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale de SAINT.DENIS

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 29 Avril dernier, Monsieur l'Inspecteur Primaire de la Circonscription de Saint-Denis II a fait savoir au Docteur VINSON que la correspondance scolaire entre SAINT.DENIS et les écoles de DIJON et SELONGEY (Côte d'Or) dont il est le promoteur, fonctionne de façon satisfaisante et que des travaux remarquables ont déjà été exécutés.

Ceux qui ont été reçus seront présentés à la Municipalité à la première occasion tant à Ruisseau Hanc qu'à Eutor Champ Fleuri.

Il appelle toutefois son attention sur le fait que des difficultés financières sont nées de la nécessité, pour les classes concernées, d'avoir à acheter certains matériaux, cartes postales, photos, fruits etc... Les premiers frais ont été couverts par les menues ressources de la classe, mais il a estimé qu'il s'avère difficile de continuer ainsi.

M. l'Inspecteur Primaire espère obtenir quelques crédits du Vice-Rectorat, mais cela risque d'être un peu long et surtout limité.

Il demande en conséquence, au Docteur VINSON d'être son interprète auprès de la Municipalité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour les deux classes concernées.

Je pense, Mesdames et Messieurs qu'une somme de Frs CFA: 10.000 pourrait être mise à la disposition de l'Inspecteur Primaire de SAINT DENIS pour couvrir les frais de correspondance dont il est question.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
P. le Maire
le Secrétaire Général
André J. Cluchard
25 octobre 1966

M. le Dr VINSON. - Mesdames et Messieurs, j'ai eu occasion, en Métropole, de faire la connaissance de l'Inspecteur Départemental de DIJON qui m'a exprimé son désir d'un jumelage entre DIJON et SAINT.DENIS de façon à avoir un échange de correspondance scolaire. J'ai vu M. ROUAUD, Inspecteur Primaire de la Circonscription de Saint-Denis II, à ce sujet qui a accepté avec enthousiasme cette proposition et dernièrement il m'a déclaré qu'il serait satisfait si la Municipalité pouvait lui accorder une modique subvention pour les frais de correspondance.

Vous avez bien voulu voté la somme de 10.000 F. à cet effet, je vous en remercie.